Compte rendu de la CAPD du mardi 2 juillet 2013

A l'ordre du jour :

Seconde phase du mouvement
Exeat / Ineat
Questions diverses

Seconde phase du mouvement

Certains postes fractionnés, proposés à la seconde phase du mouvement, ont été obtenus par le biais d'un vœu géographique par des collègues pour lesquels la quotité de service à temps partiel pour l'année scolaire prochaine n'est pas compatible. L'administration a dû annuler ces affectations pour proposer à ces collègues des postes qui soient compatibles avec leur quotité et, dans la mesure du possible, avec leurs vœux.

Au sujet de ce rectificatif de dernière minute, le DASEN rappelle à tous les membres de la CAPD le respect des règles, en particulier la confidentialité des données : celle-ci est un droit pour chaque enseignant. Le DASEN renvoie les commissaires paritaires à leurs responsabilités et leur demande de respecter les droits de chacun.

Concernant ce problème touchant 7 collègues, le SNUipp propose un vote aux membres de la CAPD. Les représentants du SE-UNSA refusent de prendre part au vote car le vœu recouvre deux points :

- L'an dernier, le SE-UNSA avait déjà soulevé ce problème et le DASEN avait expliqué qu'il était impossible de satisfaire ces collègues car il aurait alors fallu recommencer le mouvement au départ, ce qui aurait entraîné des délais importants, c'est donc un problème technique.
- Sur la suppression des vœux géographiques, le SE-UNSA s’est depuis toujours positionné pour cette suppression.

Le SNUipp ayant lié ces deux points, les représentants du SE-UNSA n'ont pas pu se résoudre à voter.

Concernant les postes fractionnés attribués à la première phase du mouvement, certains ont été modifiés à cause de la réforme des rythmes scolaires. L'an prochain, leurs titulaires seront nommés à titre définitif ou bénéficieront d'une mesure de carte scolaire (bonification de points) pour obtenir une priori sur un autre poste.

Concernant les demandes de temps partiel, le DASEN s'étonne qu'autant de collègues titulaires de postes de remplacement (ZIL ou Brigade) en soient demandeurs.

A plusieurs reprises, le DASEN a rappelé aux membres de la CAPD qu'une troisième phase du mouvement, située fin août, avait toute sa justification, notamment pour pouvoir offrir des postes aux enseignants provenant d'un autre département. Mais il a décidé, pour permettre au maximum d'enseignants de préparer sereinement leur rentrée, de procéder au maximum d'ajustements de la troisième phase dès maintenant.

Vous trouverez, ci-joint, le tableau des cinquante supports qui accueilleront les contractuels à la rentrée. Compte tenu de leur formation à l'ESPE, les contractuels seront dans les écoles le LUNDI.

Exeat / Ineat

Le DASEN a annoncé, qu'à la rentrée, il y aurait 30 à 40 surnombres. Il a donc accepté 8 ineats.

Questions diverses

Contrats Aidés : Le DASEN indique qu'il les placera, en priorité, dans les écoles dont le directeur n'a pas de journée de décharge ou dans les écoles où les directeurs ont une décharge trop juste. Il rappelle que le temps d'instruction des dossiers est important, du fait des nombreux acteurs.

Accès à la Hors Classe : questionné sur l'augmentation du quota des Professeurs des Écoles pour accéder à la Hors Classe, le DASEN dit attendre la circulaire ainsi que le quota affecté à notre département.

Formation des directeurs d'école nouvellement nommés : ces directeurs viennent de suivre leur première semaine de stage et nous ont alertés sur le fait que l'administration comptait, dans le cadre de cette formation, leur faire suivre 36 heures de formation à distance, temps à prendre sur leur temps personnel. Questionné par le SE-UNSA, Mme MAIRE, IEN adjointe au DASEN, répond en affirmant que pour utiliser ces parcours, du temps sera dégagé aux directeurs.

PES : 320 stagiaires ont été recrutés dans l'académie : 160 dans l'Oise, 80 pour l'Aisne et 80 pour la Somme. Les 3 DASEN se sont entendus et il n'y aura pas d'échange interne à l'académie. Par contre, le DASEN n'est pas hostile à un échange de postes entre deux PES nommés dans la Somme, dans la semaine qui vient.